

LE FUMET DES DOMBES SAS Le Fumet des Dombes rappelle Rillettes cuisse de grenouille persillade

- Noms des modèles ou références concernés : Rillettes cuisse de grenouille persillade 90g
- Marque : Cuisine du Pêcheur
- GTIN 3356997780904 Lot 2339 Date de durabilité minimale 31/12/2026
- Conditionnements : Verrines 90g, capsules dorées
- Date début/fin de commercialisation : du 04/10/2023 au 19/10/2023
- Température de conservation : Produit à conserver à température ambiante
- Marque de salubrité : FR 01-333-001 CE
- Zone géographique de vente : Régions : Auvergne-Rhône-Alpes
- Distributeurs : SARL Biscuiterie Bourgeois / Gamm Vert

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : Produits potentiellement contaminés par des bactéries. Il ne faut pas consommer le produit.
- Risques encourus par le consommateur : Clostridium botulinum (agent responsable du botulisme)
- Description complémentaire du risque : Les Clostridium botulinum sont responsables de sévères intoxications alimentaires chez l'Homme et les animaux.

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer.
- Préconisation sanitaire :

Le botulisme est une maladie rare qui résulte le plus souvent de la consommation d'un aliment contaminé contenant de la toxine botulique produite par Clostridium botulinum. Cette toxine se développe notamment dans les conserves ou les produits de charcuterie de fabrication familiale ou artisanale pour lesquelles le procédé de stérilisation n'a pas été maîtrisé ou la chaîne du froid n'a pas été respectée. L'intoxication botulique est caractérisée par des signes neurologiques : sensation de vision floue, paupières tombantes, troubles de la parole, difficulté à avaler, sécheresse de la bouche, faiblesse musculaire. Les symptômes apparaissent généralement 12 à 72 heures après l'ingestion d'un aliment contaminé, mais ils peuvent se développer plus tardivement jusqu'à 10 jours. Les personnes qui auraient consommé les produits concernés par ce rappel et qui présenteraient ce type de symptômes neurologiques dans les 10 jours après consommation sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant, en lui signalant cette consommation ainsi que le lieu et la date d'achat. En l'absence de symptôme dans les 10 jours après la dernière consommation de ces produits, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. En complément, nous suggérons de consulter <https://agriculture.gouv.fr/le-botulisme>. D'une façon générale, les autorités sanitaires rappellent que pour éviter tout risque sanitaire, et notamment le botulisme, il est impératif de respecter les préconisations de conservation (températures, durées) définies par les fabricants des aliments. Au moindre doute sur la qualité sanitaire d'un produit (aspect, odeur...), il convient de ne pas le consommer. La fabrication de conserves, que ce soit dans un cadre familial ou professionnel, nécessite des connaissances, un savoir-faire et des matériels adaptés.

RE COURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : Echange.
- Date de fin de la procédure de rappel : jeudi 21 décembre 2023

CONTACT

- Numéro de contact : 0472264442

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>



Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre